

# Nouveaux soupçons de maltraitance au foyer pour handicapés

Deux mères de famille ont déposé plainte pour violences contre la Maison d'accueil spécialisée (MAS). Dans une vidéo, un résident de 29 ans est frappé par un salarié de la structure.



## LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

PAR HÉLÈNE HAUS

**S**ur la vidéo filmée en caméra cachée, on aperçoit un homme frapper Kevin\* d'un coup de bâton lors d'une sortie en extérieur, le menaçant ensuite en lui disant : « A la MAS, tu vas voir ! » Comme si le pire était à venir.

C'est en découvrant ce film – qu'elle a reçu via un envoi anonyme par Internet – que Monique a décidé de déposer plainte fin juin « pour violences sur une personne vulnérable », contre la Maison d'accueil spécialisée (MAS) des Pavillons-sous-Bois. Cette structure associative héberge des adultes en situation de grande dépendance, car atteints de troubles envahissants du développement. Le fils de Monique, 29 ans, souffre de troubles du spectre autistique.



### IL DISAIT : PAS LA MAS ! POUR MONTRER QU'IL NE VOULAIT PAS Y RETOURNER

MONIQUE, MÈRE D'UN RÉSIDENT

« Lorsque j'ai reçu cette vidéo, j'étais déjà inquiète car j'avais remarqué que Kevin avait des bleus en rentrant à la maison le 22 juin, raconte-t-elle. Ce n'était pas la première fois. Je l'ai emmené chez le médecin qui lui a prescrit 10 jours d'ITT (NDLR : incapacité totale de travail). »

La MAS lui explique alors qu'il s'était fait ça tout seul, en s'énermant



Les Pavillons-sous-Bois, mercredi. Selon Monique, les coups reçus par son fils dans la vidéo anonyme seraient loin d'être les premiers.

contre une table. « On m'a dit qu'il était facilement marqué à cause de ses problèmes de plaquettes sanguines. J'ai trouvé cela bizarre. Et Kevin criait beaucoup. Il disait : *Pas la MAS !* pour montrer qu'il ne voulait pas y retourner. »

Ce qui a aussi choqué Monique dans cette vidéo – que nous avons pu visionner – c'est le comportement des autres membres de la structure, qui ne font rien pour empêcher les coups. Une voix conseille seulement à Kevin, plutôt agité, de se calmer : « Il va te taper sinon ! »

« On ne sait pas s'ils ne disent rien car ils ont peur ou si c'est une pratique courante » s'interroge cette mère de quatre enfants. Car l'établissement a déjà été visé par d'autres plaintes par le passé. En avril, Isabelle Casteret l'a également attaqué pour « violences habituelles sur personne vulnérable », après avoir constaté à plusieurs reprises des bleus sur

le corps de sa fille de 29 ans, Elodie. « La MAS l'a justifié en disant qu'elle se blessait en sautant sur un nouveau canapé... J'ai vraiment du mal à y croire. En plus, ils sont censés choisir du mobilier adapté à nos enfants », rappelle-t-elle.

Mi-juillet, elle a ensuite récupéré sa fille avec des griffures. Là encore, on lui explique qu'elles auraient été causées par un autre résident. « Comme si personne n'était assez compétent pour surveiller et s'occuper de nos enfants », souligne-t-elle.

### L'ARS A INSPECTÉ LES LIEUX JEUDI

Les deux mères ont alerté l'agence régionale de santé (ARS). Contactée, celle-ci indique que le site a été inspecté jeudi et qu'elle « prendra dès la semaine prochaine des mesures en conséquence ». Sans révéler lesquelles pour l'instant, l'inspection

étant trop récente. D'après la mère de Kevin, l'employé ayant frappé son fils aurait été mis à pied. De son côté, la MAS indique « n'avoir rien à déclarer sur une enquête de police en cours ».

@LeParisien\_93

\*Le prénom a été modifié.

## Une première enquête toujours en cours

**EN JUILLET 2018**, une plainte pour « violences habituelles sur personne vulnérable » avait déjà été déposée contre la Maison d'accueil spécialisée des Pavillons-sous-Bois. C'est Hélène Ripolli, retraitée, qui avait lancé cette procédure après des maltraitances présumées envers son fils Arnaud. Elle évoquait divers faits : griffures inexplicables, fracture de l'annulaire gauche

« L'enquête est toujours en cours, mais rien ne semble avoir changé dans l'établissement depuis », dénonce Hélène Ripolli, qui garde désormais son fils à la maison. Elle a toutefois fait en sorte qu'il puisse conserver une place dans la structure si elle souhaite le réinscrire. « J'espère l'y remettre quand le grand ménage aura été fait dans les pratiques. Ce n'est pas aux victimes de partir ! », insiste-t-elle.

H.H.